



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2026

AFFAIRE N° 13-20260930

**RAPPORT ANNUEL DU PRÉSIDENT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES
SERVICES PUBLICS (RPQS) SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE DE
LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE - EXERCICE 2025**

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de septembre à huit heures et cinquante minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle sise au 52, rue du Maréchal Leclerc à Saint-Joseph, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 24 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur CHAUSSALET Alexis.

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 38

Absents représentés : 09

Absents : 01

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

CHAUSSALET Alexis, ODAYEN Danon, DUCROUX Éric, LAURET Pauline, PICARD Aurélien, LA PORTE Gilbert (de l'affaire n° 01 à 20-20260930), OTAL Candy, DIJOUX Cédric, Olichon Christelle, LEBOT Dominique, LOUARN Katell, CAZAL Rémi, DALLOU Jean-Eudes.

HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 01 à 30-20260930), ELIZEON ABMON Liliane, BASSIRE Nathalie.

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick (de l'affaire n° 01 à 21-20260930), BENARD Fiona (de l'affaire n° 01 à 23-20260930), HOAREAU Sylvain, MUSSARD Rose Andrée, CARDIN François, LEJOYEUX Marie Andrée, LEBON David, LEICHNIG Stéphanie, LANDRY Christian (de l'affaire n° 01 à 21-20260930), JAVELLE Blanche Reine, VIENNE Axel, BATIFOULIER Jocelyne, MUSSARD Harry, DAMOUR Colette, HUET Henri Claude, COURTOIS Lucette, HOAREAU Emile.

LEBON Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

CLAIN Camille, RIVIERE Garry (de l'affaire n° 01 à 24-20260930).

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier, TURPIN Clarita.

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon -

GAUTHIER VIDOT Christine représentée par Éric DUCROUX, IDMONT Corentin représenté par Aurélien PICARD, MURAT Marie Pierre représentée par LEBOT Dominique, BÉLAIR Céline représentée par DIJOUX Cédric, NATY Nadège représentée par OTAL Candy, LA PORTE Gilbert représenté par LAURET Pauline (de l'affaire n° 21 à 34-20260930).

BENARD Monique représentée par HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 01 à 30-20260930), THIEN AH KOON Patrice représenté par Liliane ABMON.

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick représenté par CHAUSSALET Alexis (de l'affaire n° 22 à 34-20260930), LANDRY Christian représenté par HUET Henri-Claude (de l'affaire n° 22 à 34-20260930), Fiona BENARD représentée par Stéphanie LEICHNIG (de l'affaire n° 24 à 34-20260930).

FONTAINE Marie France représentée par à Jeannot LEBON.

- Commune de l'Entre-Deux -

RIVIERE Garry représenté par CLAIN Camille (de l'affaire n° 25 à 34-20260930).

BEGUE Patrick représenté par TURPIN Clarita.

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

PICARDO Bernard, HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 31 à 34-20260930), BENARD Monique (de l'affaire n° 31 à 34-20260930).

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. À l'unanimité, Monsieur Cédric DIJOUX et Madame OTAL Candy ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 13-20260930**RAPPORT ANNUEL DU PRÉSIDENT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS (RPQS) SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE DE LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE - EXERCICE 2025**

Le Président informe l'Assemblée que conformément à l'article 73 de la loi n° 95-101, du 02 février 1995 dite loi Barnier, ce rapport a été établi pour l'exercice 2025 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du territoire communautaire.

Ce rapport est destiné à l'information des usagers. Ils présentent, le compte rendu d'activité de l'année précédente. Le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 en précise le contenu.

Le Président indique que ce rapport annuel (*dont une synthèse est rappelée ci-après*) fait état de l'organisation générale du service public de l'assainissement des eaux usées du point de vue notamment :

- des transferts de compétence,
- des délégations de gestion,
- des composants du prix de l'eau avec la répartition entre la collectivité et le délégataire ainsi qu'un certain nombre d'indicateurs techniques et financiers.

Les indicateurs figurant dans le présent rapport sur le prix et la qualité du service public sont issus du Rapport Annuel du Délégué qui a été présenté lors de la séance du Conseil communautaire du 26 juin 2026.

Synthèse comparative des RPQS 2024 et 2025**1. Territoire, population et abonnés**

- Population desservie : hausse de 133 512 hab. (2024) à 134 044 hab. (2025) soit une augmentation de 3 %.
- Abonnés : augmentation de 61 639 (2024) à 63 747 (2025), soit +3,3 %.

Croissance en évolution, reflet du dynamisme du territoire.

2. Volumes d'eau

- Volume mis en distribution :
 - 2024 : 21 959 602 m³
 - 2025 : 20 469 423 m³ (-4,69 %).

Diminution des volumes produits dans un contexte hydrologique particulièrement contraint.

- Volume consommé :

- 2024 : 12 688 037 m³
- 2025 : 12 123 028 m³ (-4,46 %).

Diminution des volumes consommés qui traduit une utilisation raisonnée de l'eau potable

- Rendement du réseau :

- 2024 : 57,9 %
- 2025 : 59,7 %

Amélioration du rendement du réseau avec une diminution des pertes en réseau (indice linéaire des pertes : 22,4 à 19,7 m³/j/km ;

3. Qualité de l'eau

- Conformité microbiologique :
 - 2024 : 98,4 %
 - 2025 : 98,8%
- Conformité physico-chimique :
 - 2024 : 99,2%
 - 2025 : 99,7%

Excellent niveau de qualité sanitaire de l'eau distribuée, avec des taux de conformité supérieurs à 98 % ;

4. Tarifs et facture type

- Prix moyen TTC au m³ :
 - 2024 : 1,22 € TTC
 - 2025 : 1,36 € TTC

Augmentation du prix de l'eau due à l'application en 2025 de la nouvelle redevance de l'agence de l'eau.

- Facture type 120 m³/an :
 - 2024 : 146,90 € TTC
 - 2025 : 164,91 € TTC

5. Indicateurs de performance

- Indice de connaissance et gestion patrimoniale :
 - 2024 : 120/120
 - 2025 : 120/120
- Taux de renouvellement du réseau :
 - 2024 : 0,43 %
 - 2024 : 0,47 %.

Progrès dans la connaissance et le suivi des réseaux et poursuite des efforts de renouvellement du patrimoine et d'amélioration de la performance du service. Mais reste très insuffisante par rapport aux besoins à long terme.

6. Aspects financiers (taux d'impayés)

- Montant d'impayés cumulé :
 - 2024 : 1 852 731 €

- 2025 : 2 167 029 € (+16,96 %).
- Chiffres d'affaires TTC :
 - 2024 : 20 981 867 €
 - 2025 : 22 228 080 € (+5,93 %).

Augmentation du chiffre d'affaires mais qui s'accompagne parallèlement d'une augmentation des charges.

- Taux d'impayés :
 - 2024 : 8,83 %
 - 2025 : 9,75 %

Conclusion générale

- Points positifs :
 - Amélioration de la qualité de l'eau.
 - Meilleure connaissance patrimoniale.
 - Recettes et dépenses équilibrées.
 - Croissance démographique et des abonnés.
- Points de vigilance :
 - Stabilité du rendement du réseau.
 - Stabilité tarifaire,
 - Augmentation des interruptions de service non programmées,
 - Progression du taux d'impayés,
 - Nécessité de poursuivre les investissements de renouvellement des réseaux

Service Public de l'Eau Potable - Tableau récapitulatif des indicateurs – 2025

		Exercice 2024	Exercice 2025
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	133 164	134 044
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,38	1,36
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1	1
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	98,4%	98,8%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,2%	99,7%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	120	120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	57,9%	59,3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	27,7	23,1
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	22,4	19,7
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,43%	0,47%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	61,2%	61,4%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0049	0,0015

		Exercice 2024	Exercice 2025
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	1,07	2,87
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	78%	80,6%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	17,7	17,6
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	8,83%	9,75%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0,18	0

Après avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2025,

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2025, ci-annexé,
- d'autoriser sa transmission au représentant de l'État ainsi qu'au système d'information des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA), conformément aux dispositions réglementaires en vigueur,
- de décider que le rapport sera mis à la disposition du public dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales et publié sur le portail national SISPEA.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2025, ci-annexé,**
- **autorise sa transmission au représentant de l'État ainsi qu'au système d'information des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA), conformément aux dispositions réglementaires en vigueur,**
- **décide que le rapport sera mis à la disposition du public dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales et publié sur le portail national SISPEA,**

- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

Abstention : 01

Contre : 00

Pour : 46

**POUR EXTRAIT CONFORME,
La Secrétaire de séance,**



Cédric DIJOUX

Le Président de la CASUD,



Alexis CHAUSSALET

Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 23.10.2026

CASUD-Communauté d'Agglomération du Sud

eau potable : Service unique

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2025

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service.....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes.....	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	6
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	7
1.6.	Eaux traitées.....	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2025.....	7
1.6.2.	Production	8
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	9
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	9
1.6.5.	Autres volumes.....	9
1.6.6.	Volume consommé autorisé	9
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	9
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	10
2.1.	Modalités de tarification	10
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	10
2.3.	Recettes.....	12
3.	Indicateurs de performance	13
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	13
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	13
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	15
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	15
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	16
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	16
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	17
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	17
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	19
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	19
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	19
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	20
3.9.	Taux de réclamations (P155.1).....	20
4.	Financement des investissements.....	21
4.1.	Branchements en plomb.....	24
4.2.	Montants financiers.....	21
4.3.	État de la dette du service	21
4.4.	Amortissements.....	21
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	25
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	25
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	22
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	22
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	26
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	23

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : CASUD-Communauté d'Agglomération du Sud
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : Service unique
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	☐	☒
Traitement ⁽¹⁾	☒	☐
Transfert	☒	☐
Stockage ⁽¹⁾	☒	☐
Distribution	☒	☐

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Entre-Deux, Le Tampon, Saint-Joseph, Saint-Philippe
- Existence d'une CCSPL ☒ Oui ☐ Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT ☐ Oui, date d'approbation* : ☒ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☒ Oui, date d'approbation* : ☐ Non

1.2. *Mode de gestion du service*



* Approbation en assemblée délibérante

Le service est exploité en ☒ **Délégation par Entreprise privée**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SUDEAU
- Date de début de contrat :
- Date de fin de contrat initial :
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 01/07/2033
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 134 044 habitants au 31/12/2025 (133 164 au 31/12/2024).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 63 747 abonnés au 31/12/2025 (61 639 au 31/12/2024).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2025	Variation en %
Entre-Deux	3 381	3 544	3,6%
Le Tampon	38 161	39 394	3,2%
Saint-Joseph	17 714	18 406	3,9%
Saint-Philippe	2 383	2 443	2,5%
Total	61 639	63 747	3.3%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 54,89 abonnés/km au 31/12/2025 (54,4 abonnés/km au 31/12/2024).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,1 habitants/abonné au 31/12/2025 (2,16 habitants/abonné au 31/12/2024).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 167,33 m³/abonné au 31/12/2025. (170,27 m³/abonné au 31/12/2024).

Envoyé en préfecture le 23/10/2026

Reçu en préfecture le 23/10/2026

Publié le



ID : 974-249740085-20260930-AFF13_CC300926-DE

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 11 807 917 m³ pour l'exercice 2025 (12 938 236 pour l'exercice 2024).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2025 en m ³	Variation en %
St Philippe - Forage de Basse Vallée Les Hauts du Baril	ESO	90	692 240	655 945	-5.3%
Entre-Deux - Source des Songes	ESU	-	0	0	____%
Entre-Deux - Sources Fargeau (1,2,3)	ESU	4	61 628	7 904	-87.2%
Entre-Deux - Captage Argamasse	ESU		3 061	3 715	0%
Entre-Deux - Captage Bras Long 1	ESU	27	225 608	242 884	7.6%
St Joseph - Puits Lebon	ESO	140	1 131 082	896 368	-20,8%
St Joseph - Source Cazala	ESU	166	806 040	1 232 188	52,9%
St Joseph - Captage Galerie Grand Galet (Petit Ser)	ESO	280	3 527 963	3 479 210	-1,4%
St Joseph - Captage Le Rond			0	0	____%
St Joseph - Source Parc à Mouton			0	0	____%
St Joseph - Captage Petite Plaine (Mélange Petite Plaine Est - Ouest - Philibert)			0	0	____%
St Joseph - Captage Grand Galet (mélange Bras des Chevrettes - La Fouillée)	ESU	1	70 694	73 066	3.4%
Le Tampon - Captage Pont du Diable	ESU	690	5 202 921	2 991 601	-42,5%
Le Tampon - Source Reilhac			0	0	____%
Le Tampon - Source Samary	ESU		0	0	____%
Le Tampon - Puits Bras de La Plaine	ESU	330	0	0	____%
Le Tampon - Captages Argamasse 1 et 2	ESU		0	0	____%

Le Tampon - Captage Edgard Avril	ESU	612	1 216 999	2 225 036	82,6%
Total			12 938 236	11 807 917	-8.7%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l’arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 42,6%.

1.5.2.

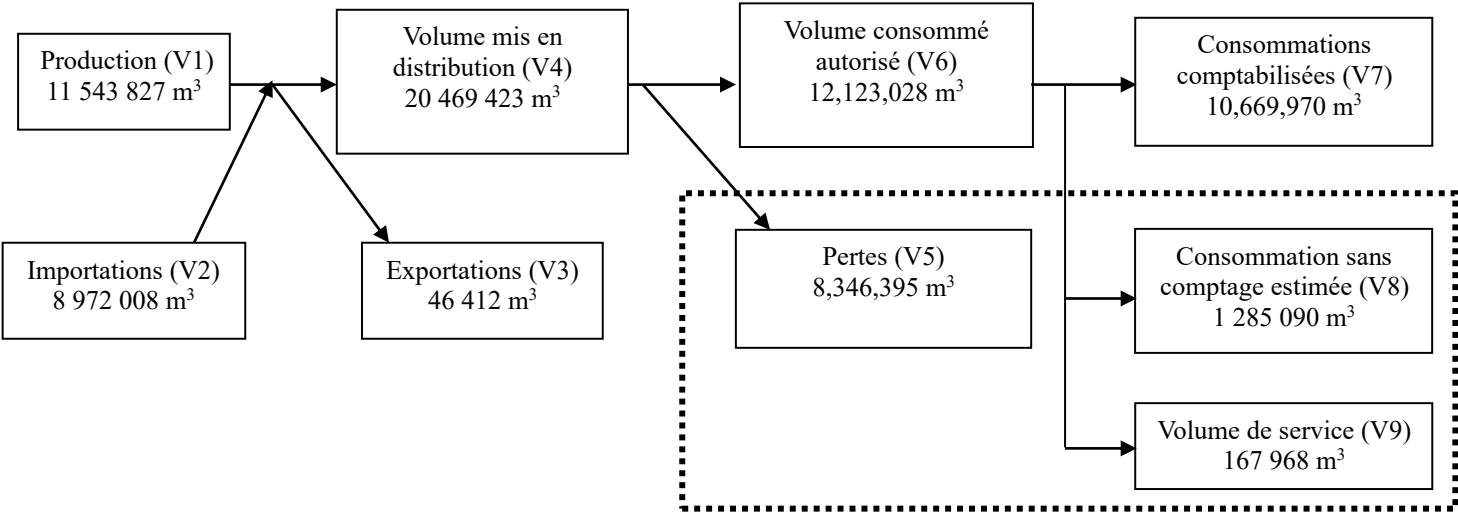
Achats d’eaux brutes

Si le service achète des eaux brutes qu’il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2025 en m³	Observations
SAPHIR	6 073 649		
Syndicat des Hirondelles	2 874 971		
Total	8 948 620		

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l’eau potable en 2025





1.6.2. Production

Le service a 2 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
UTEP Paille en Queue	Filière Classique : floculation, décantation, filtration, désinfection
UTEP Leveneur	Filière Classique : floculation, décantation, filtration, désinfection

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2024 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2025 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2025
Entre-Deux - Source des Songes	0	0	____%	0
Le Tampon - Captage Pont du Diable	5 107 935	2 819 720	-60%	60
St Philippe - Forage de Basse Vallée Les Hauts du Baril	692 240	655 945	-5.3%	60
Le Tampon - Source Reilhac	0	0	____%	0
Le Tampon - Source Samary	0	0	____%	0
Le Tampon - Puits Bras de La Plaine	0	0	____%	0
St Joseph - Puits Lebon	1 131 082	896 368	89,500%	80
St Joseph - Source Cazala	806 040	1 232 188	-99.9%	60
St Joseph - Captage Galerie Grand Galet (Petit Ser)	3 527 963	3 479 210	0%	60
St Joseph - Captage Le Rond	0	0	____%	0
St Joseph - Source Parc à Mouton	0	0	____%	0
St Joseph - Captage Petite Plaine (Mélange Petite Plaine Est - Ouest - Philibert)	0	0	____%	0
St Joseph - Captage Grand Galet (mélange Bras des Chevrettes - La Fouillée)	70 694	73 066	4.3%	60
Entre-Deux - Sources Fargeau (1,2,3)	61 628	7 904	-88.5%	60
Le Tampon - Captages Argamasse 1 et 2	0	0	____%	0
Entre-Deux - Captage Argamasse	3 061	3 715	0%	60
Entre-Deux - Captage Bras Long 1	185 810	150 675	-18.9%	60
Le Tampon - Captage Edgard Avril	1 216 999	2 225 036	100%	60
Total du volume produit (V1)	12 803 452	11 543 827	-8.3%	61,55

1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2025 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2025
Total d'eaux traitées achetées (V2)	9 201 822	8 972 008	-11.1%	61,2

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2025 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	9 693 527	10 669 970	11.1%
Abonnés non domestiques	801 875	0	-100%
Total vendu aux abonnés (V7)	10 495 402	10 669 970	0%
Total vendu à d'autres services (V3)	45 672	46 412	2.2%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
 (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2024 en m3/an	Exercice 2025 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	1 900 070	1 285 090	0%
Volume de service (V9)	292 565	252 969	-42.8%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2024 en m3/an	Exercice 2025 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	12 688 037	12 123 28	-4.5%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 1 161,62 kilomètres au 31/12/2025 (1 133,07 au 31/12/2024).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

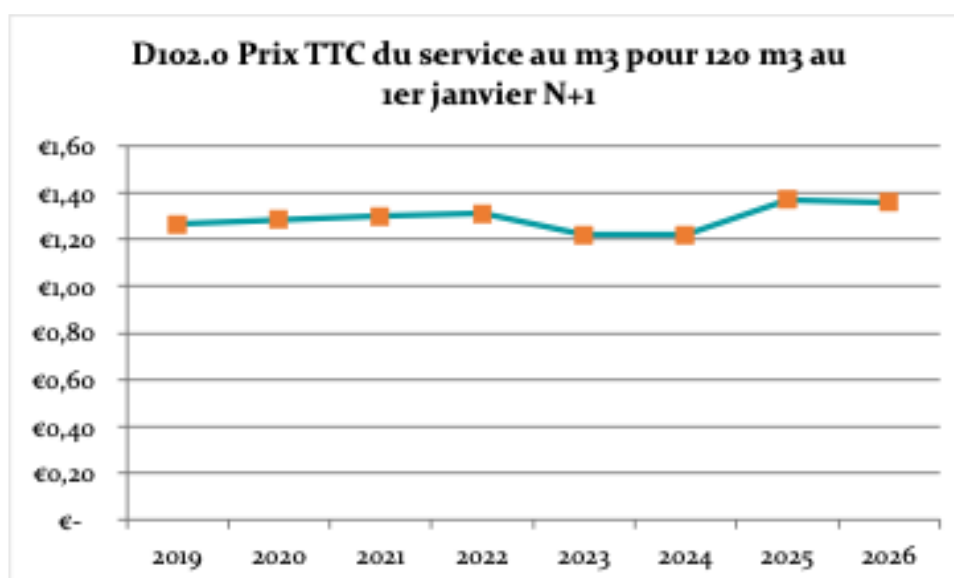
Evolution de la tarification de l'eau						
Délégataire			01/01/2024	01/01/2025	01/01/2026	
			SUDEAU	SUDEAU	SUDEAU	
Part fixe	Abonnement Annuel		32,08 €	32,08 €	31,48 €	
Part variable	Tranche 1	de 0 à 50 m3/sem	0,3203 €	de 0 à 50 m3 0,4351 €	de 0 à 50 m3	0,4270 €
	Tranche 2	de 51 à 100 m3/sem	0,9171 €	de 51 à 100 m3 1,3053 €	de 51 à 100 m3	1,2810 €
	Tranche 3	de 101 à 200 m3/sem	1,6545 €	de 101 à 200 m3 1,9579 €	de 101 à 200 m3	1,9215 €
	Tranche 4	/sem	3,6896 €	au-delà de 200 m3 4,7860 €	au-delà de 200 m3	4,6969 €
Collectivité			CASUD	CASUD	CASUD	
Part fixe	Abonnement Annuel		6,00 €	6,00 €	6,00 €	
Part variable	Tranche 1	de 0 à 50 m3/sem	0,2000 €	de 0 à 50 m3 0,2000 €	de 0 à 50 m3	0,2000 €
	Tranche 2	de 51 à 100 m3/sem	0,4000 €	de 51 à 100 m3 0,4000 €	de 51 à 100 m3	0,4000 €
	Tranche 3	de 101 à 200 m3/sem	1,8000 €	de 101 à 200 m3 1,8000 €	de 101 à 200 m3	1,8000 €
	Tranche 4	au-delà de 200 m3/sem	2,9500 €	au-delà de 200 m3 2,9500 €	au-delà de 200 m3	2,9500 €
Taxes et redevances						
Prélèvement			0,0131 €	0,0131 €	0,0131 €	
Consommation d'eau potable			- €	0,2000 €	0,2000 €	
Performance des réseaux d'eau potable			- €	0,0020 €	0,0080 €	
Lutte pollution			0,1100 €	- €	- €	
TVA			2,10 %	2,10 %	2,10 %	

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2025 et au 01/01/2026 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2025 en €	Au 01/01/2026 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	6,00 €	6,00 €	0,0%
Part proportionnelle	28,00 €	28,00 €	0,0%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	34,00 €	34,00 €	0,0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	32,08 €	31,48 €	-1,9%
Part proportionnelle	69,62 €	68,32 €	-1,9%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	101,70 €	99,80 €	-1,9%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	1,58 €	1,58 €	0,0%
Consommation d'eau potable	24,00 €	24,00 €	0,0%
Performance des réseaux d'eau potable	0,24 €	0,96 €	300,0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	- €	- €	-
TVA	3,39 €	3,37 €	-0,6%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	29,21 €	29,91 €	2,4%
Total	164,91 €	163,71 €	-0,7%
Prix TTC au m³	1,37 €	1,36 €	-0,7%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- ☐ annuelle
☒ semestrielle
☐ trimestrielle
☐ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
☐ semestrielle
☒ trimestrielle
☐ quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2025 sont de 10 669 970 m³/an (10 495 402m³/an en 2024).

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	7 347 854,74	6 794 850,40	-7,53%

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	22 624 600	26 320 300	+16,34%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2025 : 26 320 300 € (22 624 600 € au 31/12/2024).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2025	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2025
Microbiologie	369	6	339	4
Paramètres physico-chimiques	369	3	340	1

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2024	Taux de conformité exercice 2025
Microbiologie (P101.1)	98,4%	98,8%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	99,2%	99,7%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-

dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		97,81%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	120

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont re
 Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont le
 (3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

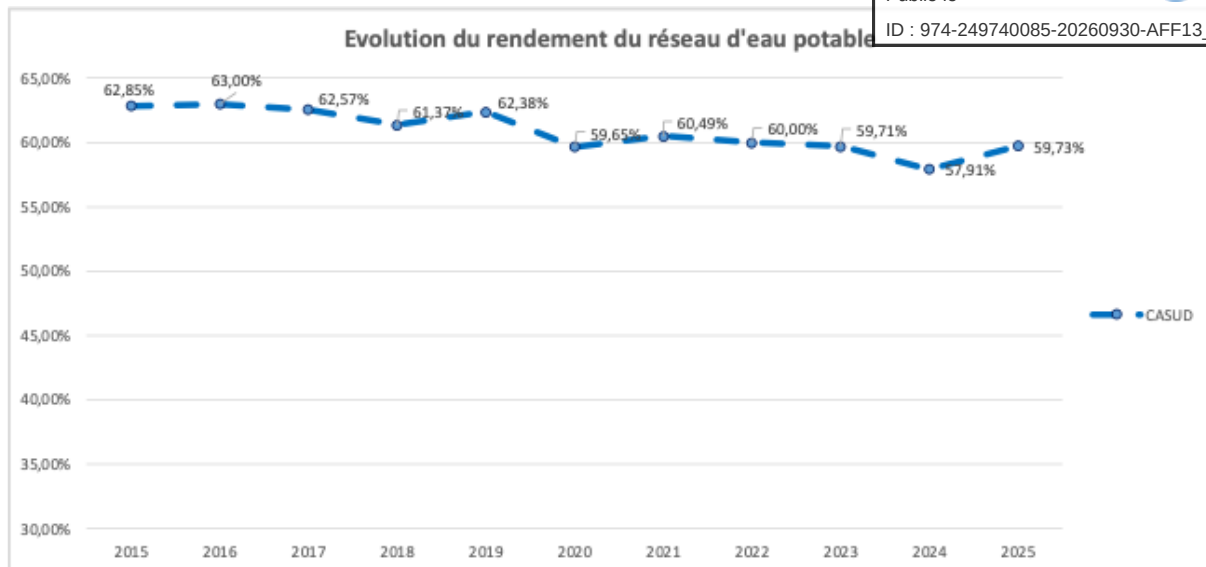
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Rendement du réseau	57,9 %	59,7 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	30,79	28,7
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	47,9 %	52,2 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **23,1** m³/j/km (27,7 en 2024).

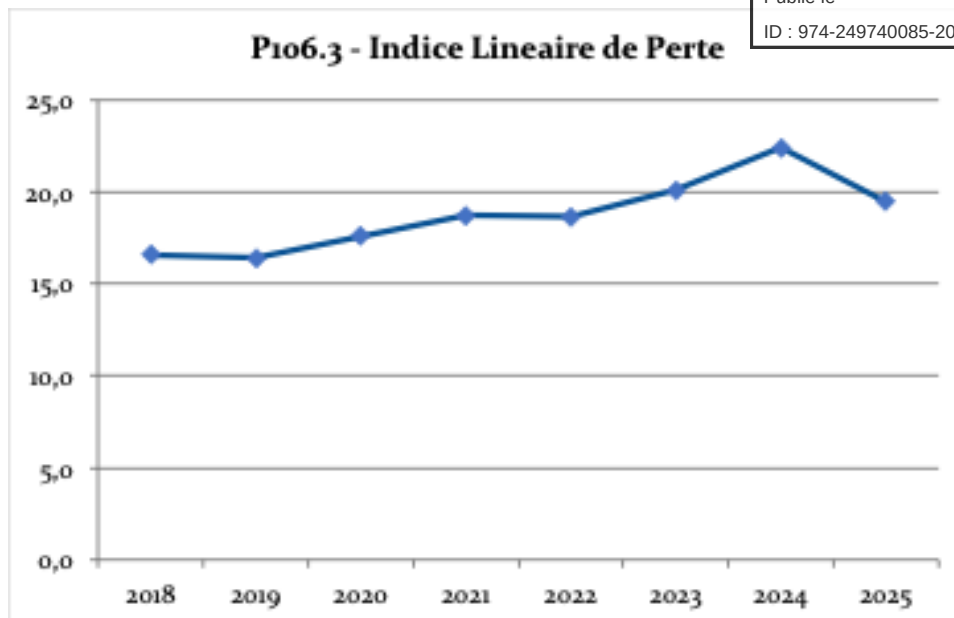
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des pertes est de **19,7** m³/j/km (22,4 en 2024).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2021	2022	2023	2024	2025
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,73%	0,42%	0,48%	0,43%	0,47%

Au cours des 5 dernières années, 27,28 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2025, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,47% (0,43 en 2024).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2025, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 61,4% (61,2% en 2024).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2025, 183 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (66 en 2024), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 2,87 pour 1 000 abonnés (1,07 en 2024).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2025, le taux de respect de ce délai est de 80,6% (78% en 2024).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette en €	67 944 987,79	64 774 070,78
Epargne brute annuelle en €	3 832 774,30	3 671 202,78
Durée d'extinction de la dette en années	26	25

Pour l'année 2025, la durée d'extinction de la dette est de 17,6 ans (17,7 en 2024).

3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2025 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2024 tel que connu au 31/12/2025	1 852 731	2 167 029
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2024	20 981 687	22 228 080
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2024	8,83	9,75

Pour l'année 2025, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2024 est de 9,75% (8,83 en 2024).

3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues ☐ Oui ☐ Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2025, le taux de réclamations est de 0 pour 1000 abonnés (0,18 en 2024).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2024	Exercice 2025
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	8 654 389,90	9 830 647,47
Montants des subventions en €	3 812 917,96	3 426 789,31
Montants des contributions du budget général en €	-	1 000 000,00

4.2. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		67 944 987,79	64 774 070,78
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	3 301 161,96	3 170 917 ,01
	en intérêts	2 312 995 ,73	2 061 662,83

4.3. Amortissements



Pour l'année 2025, la dotation aux amortissements a été de 1 770 861,99 € (1 762 948 € en 2024).

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2025, le service a reçu [] demandes d'abandon de créance et en a accordé [].

16 184 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0015 €/m³ pour l'année 2025 (0,0049 €/m³ en 2024).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2024	Exercice 2025
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	133 164	134 044
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,38	1,36
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1	1
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	98,4%	98,8%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,2%	99,7%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	120	120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	57,9%	59,3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	27,7	23,1
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	22,4	19,7
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,43%	0,47%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	61,2%	61,4%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0049	0,0015
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	1,07	2,87
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	78%	80,6%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	17,7	17,6
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	8,83%	9,75%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0,18	0